



AVIS D'APPEL D'OFFRE

Numéro de la demande de soumission : FP802-180055

Date de clôture : **Lundi le 16 juillet 2018**

Heure de fermeture des soumissions : 14 h 00, Heure avancée de l'est (HAE)

Titre: Les réparations de halage

Lieu des travaux: L'île Pass, Terre-Neuve (T.-N.-L.)

L'île Pass est situé sur la côte sud de Terre-Neuve, à environ 250m au large de la pointe de la péninsule qui sépare l'Ermitage et baies Connaigre. Le site est accessible uniquement par bateau ou par hélicoptère.

CET APPEL D'OFFRE COMPREND LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Avis d'appel d'offre;
2. Formulaire de soumission – Travaux de construction (**Obligatoire - à être compléter par le soumissionnaire**);
3. Spécifications (*Description du travail requis*);
4. Dessins/Plans ;
5. Annexe A - Assurance supplémentaire si nécessaire

LIEU(X) DE CLÔTURE :

Emplacement #1: Pour les soumissions électroniques **UNIQUEMENT**, s'il vous plait envoyer vos soumissions à: beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca

Emplacement #2: Pour toutes les soumissions imprimées et **les cautionnements de soumission UNIQUEMENT** (par Poste Canada ou messagerie/courrier), s'il vous plait envoyer à:

**Pêches et Océans Canada,
Attention: Beverly Shawana
Centre d'approvisionnement – Bureau d'Ottawa,
Poste 9E249, 9ième étage,
200, rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6
Tel: (613) 407-3861**

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la soumission ou/et la garantie de soumission soit reçue par la date, l'heure et le lieu(x) de fermeture.



SOUSSION EN RETARD :

Toute soumission reçue après la date ci-dessus sera jugée en retard et retournée à l'expéditeur sans avoir été ouverte. Les soumissions peuvent être révisées par courriel, à condition que la soumission et les révisions soient reçues avant la date de clôture de l'appel d'offre.

GARANTIE DE SOUSSION:

Pour les soumissions **supérieures à 100 000 \$**, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie, portant la ou les signatures originale(s). **Les télécopies ou les photocopies NE sont PAS acceptées.** La garantie de soumission doit être présentée conformément à la section G109 - Exigences de sécurité des soumissions des instructions du MPO aux soumissionnaires ([Instructions du MPO à l'intention des soumissionnaires](#))

Remarques:

- (a) *La Garantie d'Offre doit être soumise en copie papier avec la (les) signature (s) originale (s) et par la date de clôture des soumissions, l'heure et l'adresse postale indiquées ci-dessus.*
- (b) *La garantie de soumission sera retournée sauf celle du soumissionnaire retenu qui sera retenue jusqu'à ce que l'entrepreneur retenu ait rempli ledit contrat*

LA PORTÉE DES TRAVAUX :

Titre: Les réparations de halage

Emplacement: L'île Pass, Terre-Neuve (T.-N.-L.)

L'île Pass est situé sur la côte sud de Terre-Neuve, à environ 250m au large de la pointe de la péninsule qui sépare l'Ermitage et baies Connaigre. Le site est accessible uniquement par bateau ou par hélicoptère.

Résumé:

Les travaux consistent à fournir l'ensemble des installations, de la main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement nécessaires à la réparation de la cale à l'île Pass, T.-N.-L.. Ces travaux devront être exécutés conformément aux spécifications et aux dessins à l'appui et ils seront assujettis aux modalités du contrat.

En général, les travaux à effectuer aux termes du présent contrat comprennent ce qui suit, sans toutefois s'y limiter:

Enlèvement partiel de la rampe d'accès à l'eau existante (y compris un encaissement rempli de béton), comme l'indiquent les dessins. Veuillez noter qu'il n'y a pas de possibilités d'enfouissement sur l'île. Aux fins de soumission, il est à supposer que l'élimination de tous les déchets et débris (y compris le bois traité)



peut en fait être limitée au site régional d'élimination des déchets situé à Norris Arm. Toutes les roches, y compris le gravier de la plage locale, se trouvant dans les encaissements existants, ne devront pas être enlevées de l'île et peuvent être éparpillées le long de la ligne de côte, selon les directives du représentant ministériel. Tous les autres débris (bois, matériel, béton, etc.) doivent être enlevés de l'île aux fins d'élimination dans un site d'élimination des déchets approuvé.

Construction d'une nouvelle rampe d'accès à l'eau, comme l'indiquent les dessins. Veuillez noter qu'il n'y a pas de possibilités d'exploitation de carrières sur l'île et que toutes les pierres concassées devront être apportées au site à partir d'une source extérieure au site.

Soumettre une vidéo de plongée à la fin du projet confirmant que tous les éléments de la rampe d'accès à l'eau précédente ont été enlevés (y compris le bois et le béton ayant pu s'établir sous le fond du port ou au-delà de la zone d'empreinte immédiate de la rampe d'accès).

FAMILIARISATION AVEC LE SITE

Avant de soumissionner, les entrepreneurs peuvent visiter le site et les alentours à leurs propres frais et au moment qui leur convient afin d'examiner et de vérifier la forme, la nature et l'étendue des travaux, de décider des matériaux nécessaires aux travaux et des moyens d'accès au site, et d'examiner et de vérifier la gravité et l'incertitude des conditions météorologiques et l'exposition à ces conditions, les conditions du sol, et tout hébergement qui leur sera nécessaire. Ils doivent, de manière générale, obtenir tous les renseignements requis quant aux risques, aux éventualités et aux autres circonstances qui peuvent avoir une incidence sur leur soumission. Aucune indemnité ne sera prévue par la suite en raison d'une erreur ou de la négligence relativement à l'observation et à la détermination appropriées des conditions applicables.

Les entrepreneurs, les soumissionnaires ou ceux qu'ils invitent au site sont d'examiner l'article 01 Spécifications 35 29 - Exigences en matière de santé et de sécurité avant de vous rendre sur place. Prendre toutes les mesures de sécurité pour toute visite sur site, soit avant ou après l'acceptation de l'offre.

Les soumissionnaires qui souhaitent visiter le site doit envoyer un courriel à Beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca et fournir les renseignements suivants:

- a. Nom de l'entreprise
- b. Adresse de l'entreprise
- c. Numéro de téléphone
- d. Nom du représentant du soumissionnaire
- e. Adresse e-mail représentant du soumissionnaire

RESPONSABILITE CIVILE ET D'ASSURANCE CONTRE LES DOMMAGES MATERIELS:

Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de **2 000 000,00 \$** par incident. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une confirmation de l'assureur du soumissionnaire que l'assurance requise sera fournie au moment de l'attribution du contrat.



DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS:

Le MPO acceptera les demandes de renseignements des soumissionnaires **jusqu'à 14 h 00, heure avancée de l'est (HAE), le Mardi 10 juillet 2018**. Les soumissionnaires doivent envoyer leurs demandes de renseignements par courriel à beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca

DATES PREVUES DE DEBUT ET D'ACHEVEMENT :

Date de début : À l'attribution du contrat
Date d'achèvement : Le 07 Septembre 2018

EXIGENCES EN MATIERE DE SECURITE :

N/A

ACCEPTATION DES SOUMISSIONS :

Pêches et Océans Canada n'acceptera pas nécessairement la soumission la moins coûteuse ni l'une des soumissions reçues, et il se réserve le droit de refuser l'une ou l'autre ou l'ensemble des soumissions reçues, cette décision est sans appel et à la seule discrétion du Ministère.

Cordialement,

Beverly Shawana

Consultants en approvisionnement et en passation de marchés
Centre d'approvisionnement, Services du matériel et des acquisitions, 9E249
Opérations financières et Gestion du Matériel
Pêches et Océans Canada
200, rue Kent, Ottawa, ON, K1A 0E6, CANADA
Téléphone : 613-407-3861
Courriel: beverly.shawana@dfo-mpo.gc.ca